

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2020

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Bernard MARCHAND, Ginette BOUYER, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Carole BLAIN, Catherine AMBAYE

Étaient absents excusés : M. Jean-Christophe ROY, Mme Katia GAUDIN, M. Jacques AUGRIS

Pouvoirs : M. Jean-Christophe ROY à Mme Maryvonne DELAGRANGE, Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD, M. Jacques AUGRIS à M. Michaël COLIN

Assistait également : Mme Isabelle BAILLEUL, Inspectrice Divisionnaire, Conseiller aux Décideurs Locaux

Mme Isabelle BAILLEUL est partie après le point 7 de l'ordre du jour : CAISSE DES ÉCOLES – COMPTE DE GESTION 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020
2. COMPTE DE GESTION 2019
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
4. AFFECTATION DES RESULTATS
5. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
6. VOTE DU BUDGET 2020
7. CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE DE GESTION 2019
8. DROITS DE PRÉEMPTION
9. APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIES IDÉA POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SAEML SORÉGIES
10. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DU CLAIN
11. AVIS SUR LA DEMANDE DU DÉPARTEMENT POUR L'UTILISATION D'UN OUTIL NUMÉRIQUE QUI PERMETTRAIT UN DÉCLANCHEMENT A DISTANCE DE L'ÉCLAIRAGE POUR LES PILOTES DE L'HÉLISMUR
12. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.

Dans l'attente de l'arrivée de Mme BAILLEUL, pour les points budgétaires (2 à 7 de l'ordre du jour), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre par le point 8 : DROITS DE PRÉEMPTION. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section F n° 46 « Le Magnou », n° 328, 329, 337, 928 « Le Chaffaud », section G n° 193, 194, 200 « Bois de Chez Rantonneau », section ZM n° 6 « Les Chaumes », n° 32, 38, 57 « Bois Boireaux », section ZO n° 6 « Petit Terrier », section ZP n° 43 « Vigne du Peux », n° 68, 69 « Le Chaffaud », ZR n° 34, 35 « La Gare », n° 44, 45, 47, 48, 51, 52, 53, 54 « Les Brissettes », n° 57 « Les Malvaux », n° 61, 66 « Le Paradis ».
- Section C n° 10 « Vergné »

APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIES IDÉA POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SAEML SORÉGIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA.
- Autorise la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DU CLAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le projet SAGE du Bassin du Clain

Arrivée de Mme BAILLEUL. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue. Reprise de l'ordre du jour au point 2 : COMPTE DE GESTION 2019

COMPTE DE GESTION 2019

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

M. André RIGNAULT s'est retiré après lecture du compte administratif. Il n'a pas participé au vote du compte de gestion ; celui-ci étant soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire se retire. Il est procédé à l'élection du Président de séance. Madame Michelle CAILLAUD est élue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus :	924 311.99
	Réalisé :	194 179.61
	Reste à réaliser :	138 960.18
Recettes	prévus :	924 311.99
	Réalisé :	217 702.07
	Reste à réaliser :	10 565.76

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévus :	1 438 868.54
	Réalisé :	794 806.98
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	prévus :	1 438 868.54
	Réalisé :	1 670 921.99
	Reste à réaliser :	0.00

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	23 522.46
Fonctionnement :	876 115.01
Résultat global	899 637.47

Monsieur le Maire regagne la salle et reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André RIGNAULT, Maire. Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 4 mars 2020, sous la présidence de Madame Michelle CAILLAUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	876 115.01
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	104 871.96
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	771 243.05
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	23 522.46

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2020, qui restent fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 16.48 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.01 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.08 %

VOTE DU BUDGET 2020

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André RIGNAULT, Maire, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 526 558.24
Recettes : 1 654 952.66

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 524 744.05
Recettes : 1 524 744.05
Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 665 518.42 (dont 138 960.18 de RAR)
Recettes : 1 665 518.42 (dont 10 565.76 de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 524 744.05
Recettes : 1 524 744.05

CAISSE DES ÉCOLES - COMPTE DE GESTION 2019

Intervention de Madame Isabelle BAILLEUL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019

AVIS SUR LA DEMANDE DU DÉPARTEMENT POUR L'UTILISATION D'UN OUTIL NUMÉRIQUE QUI PERMETTRAIT UN DÉCLANCHEMENT A DISTANCE DE L'ÉCLAIRAGE POUR LES PILOTES DE L'HÉLISMUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte la proposition. (Le Département prend en charge le coût d'investissement du matériel, le coût de la maintenance, selon les équipements, serait de 600 € maximum par an pour les communes volontaires).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- Signature du devis de SAFM Ets MOREAU pour l'espace cinéraire.
- Signature des devis de la STPR pour la réalisation d'une entrée et d'une sortie pour le magasin de fleurs : 8035.20 € TTC et pour les travaux EP sur la RD148 : 2901.24 € TTC soit 10 936.44 € TTC

Élections Municipales : Permanences des 15 et 22 mars 2020 (Ouverture du bureau de vote de 8 heures à 18 heures).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 06 minutes.